



**PRÉFET  
MARITIME  
DE LA MÉDITERRANÉE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Préfecture maritime  
de la Méditerranée  
Division « action de l'Etat en mer »**

Toulon, le 30 SEPT 2020  
N°50293/PREMAR MED/AEM/NP

Le vice amiral d'escadre Laurent Isnard  
préfet Maritime de la Méditerranée

à

Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer du Var

**OBJET** : commune de Sainte-Maxime – demande de concession d'utilisation du domaine public maritime.

**RÉFÉRENCES** : a) article R2124-4 du code général de la propriété des personnes publiques ;  
b) votre courrier du 30 juillet 2020.

Par lettre référencée, vous avez sollicité mon avis sur les demandes de concession d'utilisation du domaine public maritime de la communauté de communes du golfe de Saint-Tropez portant sur la création et la réfection d'ouvrages de défense contre la mer sur plusieurs secteurs littoraux de la commune de Sainte-Maxime (plages de la Croisette, Nartelle et Garonette).

Après examen des documents transmis, j'ai l'honneur de donner un avis favorable conformément à l'article visé en référence pour la poursuite de la procédure.

Pour le préfet maritime de la Méditerranée et par délégation,  
le commissaire général Thierry Duschesne  
adjoint au préfet Maritime,  
chargé de l'action de l'Etat en mer,

## LISTE DE DIFFUSION

DESTINATAIRE :

- Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer du Var

COPIES :

- AEM/PADEM/RM
- Archives (dossier n° 248 chrono)